

DEPARTEMENT DE L'OISE
CANAL SEINE NORD EUROPE
ENQUETE PARCELLAIRE SECTEUR N° 2



COMMUNES DE :

**BEAULIEU-LES-FONTAINES, ECUVILLY, BEAURAINS –LES-
NOYONS, PASSEL, PONT-L'EVEQUE, PORQUERICOURT,
SERMAIZE, VAUCHELLES, NOYON, CAMPAGNE, CATIGNY,
FRETOY-LE-CHATEAU, LIBERMONT**

**RAPPORT D'ENQUETE PARCELLAIRE
SECTEUR 2**

PIECES ANNEXES

TOME N°4/5

ENQUÊTE PARCELLAIRE
Du mardi 02 novembre 2021 au vendredi 26 novembre 2

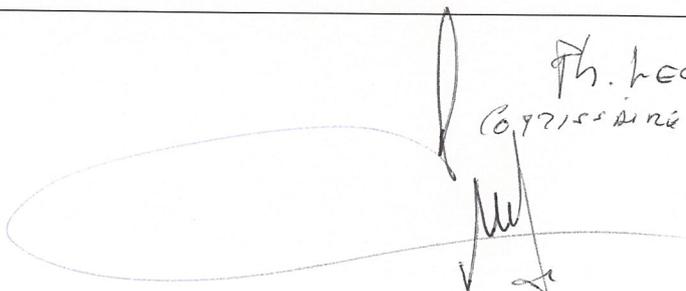
X ANNEXES

N°	DATES	DESIGNATION
1	24 juin 2021	Courriel de Monsieur GUILLON de la Préfecture de l'Oise au commissaire enquêteur
2	21 septembre 2021	Courriel de Monsieur GUILLON de la Préfecture de l'Oise aux mairies du secteur 2
3	15 septembre 2021	Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête parcellaire
4	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Beaulieu les Fontaines
5	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune d'Ecuvilly
6	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Beaurains les Noyon
7	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Passel
8	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Pont l'Eveque
9	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Porquericourt
10	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Sermaize
11	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Vauchelles
12	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Noyon
13	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Campagne
14	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Catigny
15	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Fretoy le Chateau
16	non datée	fiche signalétique des propriétaires de la commune de Libermont
17	30 septembre 2 021	Modèle Lettre R avec AR aux propriétaires
18	21 octobre 2021	Annonce publicitaire dans le Courrier Picard
19	octobre 2021	Dispositions préalable a l'enquête publique
20	18 octobre 2021	compatibilité PLU des emprises hors PLU
21	04 novembre 2021	Annonce publicitaire dans le Courrier Picard
22	19 octobre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Beaulieu le Fontaines
23	19 octobre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Catigny ; Campagne

24	19 octobre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Ecuville ; Fretoy le Chateau
25	19 octobre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Libermont ; Noyon
26	19 octobre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Passel ; Pont l'Eveque
27	19 octobre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Porquericourt ; Sermaize
28	19 octobre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Vauchelles
29	03 novembre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Beaulieu les Fontaines
30	03 novembre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Campagne, Catigny
31	03 novembre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Ecuville ; Fretoy le Chateau
32	03 novembre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Libermont ; Noyon
33	03 novembre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Passel ; Pont l'Eveque
34	03 novembre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Porquericourt ; Sermaize
35	03 novembre 2021	attestation photos affichage AVIS d'EP Vaychelles
36	27 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Vauchelles
37	29 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Passel
38	29 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Fretoy le Chateau
39	29 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Campagne
40	29 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Sermaize

41	01 décembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Beaulieu les Fontaines
42	01 décembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune d' Ecuville
43	30 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Pont l'Eveque
44	29 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Beaurain les Noyon
45	30 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Porquericourt
46	30 novembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Noyon
47	07 décembre 2021	« Certificat d’Affichage » commune de Catigny

Ph. LESLEYE
Commissaire - ENQUÊTEUR



DUNEPE N°1

Sujet : Re: EP CSNE secteur 2 parcellaire
De : GUILLON Pascal <pascal.guillon@oise.gouv.fr>
Date : 24/06/2021 à 11:46
Pour : Philippe Legleye <philippe.legleye@wanadoo.fr>

Bonjour Monsieur Legleye,

Je vous confirme votre nomination comme commissaire enquêteur sur l'enquête publique parcellaire CSNE secteur 2 partie Oise normalement prévue en novembre 2021.
Les coordonnées de la personne à contacter sont : Monsieur Franck LAPLACE, responsable foncier secteur 2 : Franck.LAPLACE@scsne.fr Tel : 0761795084 ou Christopher Lambert.

Je joins, pour votre information, le compte-rendu de la réunion du 3 juin dernier avec la SCSNE. J'ai informé par mail Monsieur Detraux et M Laplace de votre nomination et lui ai fait observer que la réunion devait avoir lieu avant la prise de l'arrêté. J'ai par ailleurs mentionné le problème du tracé du canal et de l'emprise DUP.

Bien cordialement,

Pascal GUILLON
Chargé de mission DUP

03 44 06 12 71
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais
oise.gouv.fr



Direction des Collectivités Locales
Et des Elections

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] EP CSNE secteur 2 parcellaire
De : Philippe Legleye <philippe.legleye@wanadoo.fr>
Pour : GUILLON Pascal <pascal.guillon@oise.gouv.fr>
Date : 23/06/2021 12:04

Bonjour Monsieur GUILLON,

Veuillez trouver en pièce jointe le compte rendu de notre réunion du 22 juin concernant l'Enquête publique parcellaire du secteur 2 du Canal SNE .

ANNEXE N° 2

Sujet : Canal seine Nord-Europe - Enquête publique parcellaire Secteur 2 - Arrêté d'ouverture d'enquête

De : GUILLON Pascal <pascal.guillon@oise.gouv.fr>

Date : 21/09/2021, 10:39

Pour : Mairie PASSEL <mairie.passel@wanadoo.fr>, mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr, Mairie Vauchelles <vauchelles@paysnoyonnais.fr>, porquericourt@paysnoyonnais.fr, Mairie BEAURAINS-LES-NOYON <commune.beaurains@orange.fr>, mairie.sermaize@wanadoo.fr, "catigny@paysnoyonnais.fr" <catigny@paysnoyonnais.fr>, mairie.campagne2@wanadoo.fr, mairie-de-ecuvilly@wanadoo.fr, mairiedecuvilly@orange.fr, mairie.beaulieu-les-fontaines@wanadoo.fr, fretoy-le-chateau@wanadoo.fr, mairie.libermont@wanadoo.fr, secdgs@noyon.fr, dircab@paysnoyonnais.fr

Copie à : Philippe LEGLEYE <philippe.legleye@wanadoo.fr>

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour information, **l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique parcellaire du 15 septembre 2021** portant sur le projet du Canal Seine Nord Europe Secteur 2 .

Monsieur LEGLEYE, commissaire enquêteur, a été désigné pour mener cette enquête qui se tiendra **du 2 novembre au 26 novembre 2021** sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-Château et Libermont, selon les modalités fixées par l'arrêté.

L'ensemble des documents (dossiers, registres, avis à afficher, modalités de mise en oeuvre ...) vous seront transmis dans le courant du mois d'octobre par l'intermédiaire de la société publilégal.

Bien cordialement,

Pascal GUILLON
Chargé de mission DUP

03 44 06 12 71
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais
oise.gouv.fr


**PRÉFÈTE
DE L'OISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Collectivités Locales
Et des Elections

Arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire

**Projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes
de Compiègne (Oise) à Aubencheul-au-Bac (Nord)
présenté par la Société du Canal Seine-Nord Europe**

Secteur 2 - Pont-l'Évêque à Libermont

**Communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon
Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines,
Frétoy-le-Château et Libermont**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation, notamment ses articles L. 131-1 et R. 131-1 à R. 131-14 ;

Vu le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord) et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Beaulieu-les-Fontaines, Cambronne-lès-Ribécourt, Chiry-Ourscamps, Choisy-au-Bac, Clairoix, Janville, Le Plessis-Brion, Longueil-Annel, Montmacq, Noyon, Passel, Pimprez, Pont-l'Évêque, Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte dans le département de l'Oise, Biaches, Cléry-sur-Somme, Mesnil-Saint-Nicaise, Moislains, Nesle, Péronne et Villers-Carbonnel dans le département de la Somme, Hermies et Marquion dans le département du Pas-de-Calais et Aubencheul-au-Bac dans le département du Nord ;

Vu le décret n° 2017-578 du 20 avril 2017 modifiant le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord), et emportant de ce fait mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Moislains (Somme), de Bourlon (Pas-de-Calais) et de la communauté de communes du Sud-Artois pour ce qui concerne les communes de Bertincourt, Ytres, Ruyaulcourt, Hermies et Havrincourt (Pas-de-Calais) ;

Vu le décret n° 2018-673 du 25 juillet 2018 prorogeant les effets du décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord) ;

Vu la lettre du président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe du 30 juillet 2021 sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire afin de sécuriser la maîtrise foncière des biens nécessaires à la réalisation, dans l'Oise, de la deuxième phase du projet, entre Pont-l'Évêque et Libermont ;

Vu le dossier présenté par la Société du Canal Seine-Nord Europe comprenant une notice explicative, des plans et états parcellaires identifiant pour chaque commune la liste des parcelles concernées et les propriétaires ;

Vu la liste d'aptitude 2021 aux fonctions de commissaire enquêteur du département de l'Oise ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une enquête parcellaire, pendant 25 jours consécutifs, du mardi 2 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus, portant sur le projet d'acquisition, par l'État pris en la personne de la Société du Canal Seine-Nord Europe, des terrains nécessaires à la réalisation des travaux relatifs à la deuxième phase du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes, sur le territoire des communes suivantes :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| Pont-l'Évêque | Catigny |
| Passel | Campagne |
| Noyon | Ecuville |
| Vauchelles | Beaulieu-les-Fontaines |
| Porquéricourt | Frétoy-le-Château |
| Beaurains-lès-Noyon | Libermont |
| Sermaize | |

Cette enquête doit permettre de délimiter exactement les parcelles à acquérir en vue de la réalisation de la deuxième phase du projet et d'identifier précisément les propriétaires, titulaires de droits réels et autres ayants droits à indemniser.

ARTICLE 2 : Monsieur Philippe LEGLEYE, ingénieur en retraite, est désigné, en qualité de commissaire enquêteur, pour conduire cette enquête.

Il recevra les observations du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Communes	Dates et horaires des permanences
PORQUERICOURT	mardi 02 novembre de 15h00 à 18h00
NOYON	samedi 06 novembre de 9h00 à 12h00
BEAULIEU-LES-FONTAINES	mercredi 10 novembre de 14H00 à 17H00
BEAURAINS-LES-NOYON	lundi 15 novembre de 15h00 à 18h00
PONT-L'EVEQUE	vendredi 19 novembre de 14h30 à 17h30
ECUVILLY	vendredi 26 novembre de 16h30 à 19h30

ARTICLE 3 : Un exemplaire de l'ensemble des pièces du dossier sera déposé dans la mairie des communes où se déroulent les permanences. Dans la mairie des autres communes visées à l'article 1, sera déposé le seul dossier d'enquête parcellaire de la commune concernée.

Ces pièces ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire de chaque commune concernée, seront déposés pendant 25 jours consécutifs, du mardi 2 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels des secrétariats, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner, éventuellement, leurs observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au maire qui les joint au registre ou au commissaire enquêteur au siège principal de l'enquête.

ARTICLE 4 : Il sera procédé, par les soins de la Préfecture de l'Oise, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête parcellaire dans un journal du département de l'Oise, huit jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire dans un journal portant la date du samedi 23 octobre 2021 au plus tard et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de celle-ci, soit dans le journal à paraître entre le mardi 2 novembre et le mardi 9 novembre 2021 inclus.

Le maire de chaque commune concernée assurera également la publication de cet avis par voie d'affichage à la porte de la mairie et par tout autre procédé en usage dans sa commune, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Les formalités susvisées seront respectivement justifiées par un exemplaire du journal et un certificat d'affichage des maires.

ARTICLE 5 : Une lettre de notification du dépôt en mairie du dossier d'enquête parcellaire sera faite par l'expropriant (Société du Canal Seine-Nord Europe), par envoi recommandé avec demande d'avis de réception, individuellement à chaque propriétaire intéressé dont le domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie, au maire concerné qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural. Les copies des lettres de notification, les récépissés de courrier recommandé et, éventuellement, les certificats d'affichage de notification seront joints au dossier.

ARTICLE 6 : Les propriétaires auxquels notification est faite du dépôt du dossier en mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, c'est-à-dire :

- Pour les personnes physiques, le nom, les prénoms, dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention "veuf" ou "veuve de" ;
- Pour les sociétés, les associations, les syndicats et les autres personnes morales, leur dénomination ainsi que, s'agissant des sociétés, leur forme juridique, leur siège social et la date de leur constitution ;
- Pour les sociétés commerciales, leur numéro d'enregistrement au registre du commerce ;
- Pour les associations, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration ;
- Pour les syndicats, leur siège, la date et le lieu de dépôt de leurs statuts ;

ou, à défaut, donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du (ou des) propriétaire(s) actuel(s).

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans le délai d'un mois qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant l'identité des fermiers, locataires, ou personnes des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront mis en demeure de faire valoir leurs droits dans le mois de la publicité collective et tenus dans le même délai de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

ARTICLE 7 : À l'expiration du délai d'enquête, chaque registre d'enquête parcellaire, clos et signé par le maire, sera remis dans les vingt-quatre heures au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête parcellaire. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres, donnera son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toute personne susceptible de l'éclairer.

Ces opérations devront être terminées dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

À l'expiration de ces opérations, le commissaire enquêteur adressera son procès-verbal et son avis avec l'ensemble du dossier à la Préfète de l'Oise.

ARTICLE 8 : À l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public dans les mairies de chaque commune concernée ainsi qu'à la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 9 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, le Président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera dressée à :

- Mme la Présidente du tribunal administratif d'Amiens
- M. le Sous-préfet de Compiègne

Fait à Beauvais, le **15 SEP. 2021**

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME

Annexe 14

COMMUNE DE BEAULIEU-LES-FONTAINES

Droit	Civilité	Nom - Prénom	« Prénom usuel ou N° SIREN »
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	NUYTTENS	Pascale
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VANDERHAEGHE	Philippe
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VAN	MOORLEGHEM Bertrand
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VAN	MOORLEGHEM Jean
PROPRIETAIRE	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIERET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS-DE-France		Société Anonyme à conseil d'administration, inscrite au RCS d'Amiens n°927220475
PROPRIETAIRE	Madame	DEJONGHE	Nelly
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOURLON	Chantal
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VAN	MOORLEGHEM Jean
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOUCAUX	Brigitte
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BOUCAUX	Christophe
USUFRUITIER	Madame	ELOY	Anne-Marie
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	TAVERNIER	Helene
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	TAVERNIER	Xavier
PROPRIETAIRE	Madame	BOUCAUX	Colette
PROPRIETAIRE	Monsieur	STERLIN	Renaud
PROPRIETAIRE	Monsieur	STERLIN	Olivier
PROPRIETAIRE	Monsieur	DUBREUCQ	Franck
PROPRIETAIRE	Monsieur	DUBREUCQ	Thierry
PROPRIETAIRE	Madame	DUBOIS	France
PROPRIETAIRE	Monsieur	DUBOIS	Marc
PROPRIETAIRE	Monsieur	VALADE	Jean-François
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LENOIR	Elisabeth
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LENOIR	Emmanuel
USUFRUITIER	Madame	RICOT	Therese
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Angélique
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Betty
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	KESTEMAN	Eric
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	KESTEMAN	Frank
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Laurette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Louise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Sabine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Valentine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Valérie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VAN	POUCKE Iris
PROPRIETAIRE		BUREAU DE BIENFAISANCE DE NOYON	
PROPRIETAIRE	Monsieur	DURANTON	Jean
NU-PROPRIETAIRE	Madame	BARTOLI	Nadine
USUFRUITIER	Madame	LEDOUX	Jeanne
NU-PROPRIETAIRE	Madame	DELAVENNE	Brigitte
USUFRUITIER	Madame	FRIZON	Nicole
PROPRIETAIRE	Monsieur	LEFEBVRE	Bernard
PROPRIETAIRE	Monsieur	DUBOIS	Daniel
PROPRIETAIRE	Monsieur	FRIZON	Bernard
PROPRIETAIRE	Madame	FAROUX	Jacqueline
PROPRIETAIRE		ASS FONCIERE DE BEAULIEU LES FONTAINES	
PROPRIETAIRE	Madame	SEZILLE	Des
PROPRIETAIRE		DEPARTEMENT DE L'OISE	

Tous notifiés au 30 septembre 2021

107

COMMUNE D'ECUVILLY

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN"
PROPRIETAIRE		SAFER HAUTS DE FRANCE	
PROPRIETAIRE	Madame	DUFOUR	Marie
PROPRIETAIRE	Madame	BECQUET	Jeanne
PROPRIETAIRE		BUREAU DE BIENFAISANCE DE NOYON	
PROPRIETAIRE	Monsieur	DE MEYER	Daniel
PROPRIETAIRE	Monsieur	TASSART	Jean-Pierre
PROPRIETAIRE	Monsieur	FRIZON	Bernard
PROPRIETAIRE	Madame	TASSART	Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Angélique
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Betty
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	KESTEMAN	Eric
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	KESTEMAN	Frank
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Laurette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Louise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Sabine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Valentine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Valérie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VAN POUCKE	Iris
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	GURDEBEKE	Alain
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	GURDEBEKE	Jacky
NU-PROPRIETAIRE	Madame	DOBROGOSZCZ	Nicole
USUFRUITIER	Madame	GOBILLARD	Lucie
PROPRIETAIRE	Monsieur	FREMIN	Francis
PROPRIETAIRE	Monsieur	BERDON	Régis
PROPRIETAIRE	Madame	DE MEYER	Anita
PROPRIETAIRE	Madame	EB	Martine
PROPRIETAIRE	Monsieur	LEFEBVRE	Bernard
PROPRIETAIRE	Monsieur	MASSCHELEIN	Jean-Michel
PROPRIETAIRE		EDF (Electricité de France) S.A. inscrite au RCS de PARIS sous le n° 552081317	
PROPRIETAIRE		RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE	
PROPRIETAIRE		DEPARTEMENT DE L'OISE	
PROPRIETAIRE		COMMUNE D'ECUVILLY	

Tous notifiés au 30 septembre 2021

COMMUNE DE BEURAINS-LES-NOYON

Droit	Civilité	Nom	"Prénom usuel ou N° SIREN"
PROPRIETAIRE	Monsieur	CAT	Arnaud
PROPRIETAIRE	Monsieur	CAT	Gérard
NU-PROPRIETAIRE	Madame	HARDIER	Beatrice
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	HARDIER	Eugene
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	MEUNIER	Marie-Thérèse
USUFRUITIER	Madame	BAROS	Henriette
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	HARDIER	Dominique
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	HARDIER	Patrick
PROPRIETAIRE	Monsieur	HARDIER	Frédéric
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DEFOSSE	Claudette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DEFOSSE	Maryse
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DEFOSSE	Nadia
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DEFOSSE	Régine
PROPRIETAIRE	Monsieur	LHOMOND	Hugues
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CAMUS	Agnès
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	CAMUS	Hervé
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CAMUS	Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CAMUS	Sylvette
PROPRIETAIRE	Madame	CAUCHE	Bernadette
PROPRIETAIRE	Madame	LEJEUNE	Lydie
PROPRIETAIRE	Monsieur	LEMAIRE	Jean
PROPRIETAIRE	ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT		
PROPRIETAIRE	SAFER HAUTS DE FRANCE		
PROPRIETAIRE	Monsieur	THOMA	Benoit
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	AUBERT	Patrick
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	POIX	Christiane
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LABARRE	Sylviane
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LABARRE	Sylvie
PROPRIETAIRE	Monsieur	LABARRE	Olivier
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LEMAIRE	Jean
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MIEL	Lucette
PROPRIETAIRE	Monsieur	MOENS	Hugues
PROPRIETAIRE	Monsieur	MOENS	Antoine

PROPRIETAIRE
PROPRIETAIRE

STE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET
Madame SEZILLE Des

PROPRIETAIRE

ASSOCIATION FONCIERE DE BEURAINS LES NOYON

PROPRIETAIRE

Monsieur MARECHAL Christian

PROPRIETAIRE

GFA DU POINT DU JOUR

PROPRIETAIRE

DEPARTEMENT DE L'OISE

PROPRIETAIRE

COMMUNE DE BEURAINS LES NOYON

Tous notifiés au 30 septembre 2021

bo

ANNEXE 7

COMMUNE DE PASSEL

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN
NU-PROPRIETAIRE	Madame	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT	KRAVEL Aude
USUFRUITIER	Monsieur	MARTIN DE BOULANCY D ESCAYRAC	LAUTURE Jean
PROPRIETAIRE	SOCIETE NATIONALE SNCF		
PROPRIETAIRE	DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS notifié centre fiscal Beauvais		
PROPRIETAIRE	DEPARTEMENT DE L'OISE		

Tous notifiés au 1^{er} octobre 2021

5

COMMUNE DE PONT-L'ÉVÊQUE

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN
PROPRIETAIRE		ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT	
PROPRIETAIRE		DEPARTEMENT DE L'OISE	
PRENEUR A BAIL EVENTUEL		SOCIETE DES PEPINIERS DERMIGNY Représentée par son gérant	
NU-PROPRIETAIRE	Madame	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KRAVEL Aude	
USUFRUITIER	Monsieur	MARTIN DE BOULANCY D ESCAYRAC LAUTURE Jean	
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	DELIGNY	Georges
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	HOYEZ	Nicole
PROPRIETAIRE	Madame	CHENALLEY	Eugénie
PROPRIETAIRE	Monsieur	TABOULOT	Marc
PROPRIETAIRE	Madame	LEHOUX	Francoise
PROPRIETAIRE	Madame	CHALVET	Nicole
HERITIERE PRESUMEE DE MONSIEUR SEGARD PIERRE		Madame LEFEBVRE Nadine	
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	SEGARD	Marie-Christine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	SEGARD	Mireille
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	SEGARD	Pierre
PROPRIETAIRE INDIVIS EVENTUEL	Monsieur	STRIPPE	Jean
PROPRIETAIRE	Monsieur	DAPSANCE	Charles
PROPRIETAIRE	Madame	GLORIAN	Jocelyne
PROPRIETAIRE	Monsieur	PELTIER	Paul
PROPRIETAIRE INDIVIS EVENTUEL	Madame	BLERIOT	Anne-Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS EVENTUEL	Monsieur	ISSARTEL	Daniel
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MOMEUX	Danielle
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MOMEUX	Francoise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	MOMEUX	Guy
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	MOMEUX	Jean-Claude
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	MOMEUX	Patrick
PROPRIETAIRE		SOCIETE NATIONALE SNCF	
PROPRIETAIRE	Madame	CESARIO	Catherine
HERITIER PRESUME	Monsieur	POISSON	Richard
HERITIER PRESUME DE MME CESARIO CATHERINE		Monsieur THOUVENEL	Christophe
HERITIERE PRESUMEE	Madame	THOUVENEL	Céline
PROPRIETAIRE	Madame	DELAVIERRE	Celine

22

PROPRIETAIRE	Monsieur	THONNIER	Claude
PROPRIETAIRE	EDF ELECTRICITE DE FRANCE ILE DE FRANCE NORD Représentée par son Directeur		
PROPRIETAIRE	EDF ELECTRICITE DE FRANCE Représenté par son Directeur		
PROPRIETAIRE EVENTUEL	RTE Représenté par Monsieur le Président		
USUFRUITIER	Monsieur	THONNIER	Claude
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	THONNIER	Jean-Claude
PROPRIETAIRE	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS NOYONNAIS		
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	THONNIER	Jean-Claude
PROPRIETAIRE	SAFER HAUTS DE FRANCE		
CO-GERANTE	Madame	PIGNIER Yvonne	Société PONGERLIER
CO-GERANT	Monsieur	GERARD Jean-Baptiste	Société PONGERLIER
PROPRIETAIRE	PONGERLIER Représenté par ses Co-Gérants		
PROPRIETAIRE	DEPARTEMENT DE L'OISE		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE PONT-L'EVEQUE		
PROPRIETAIRE	ETAT PAR VOIES NAVIGABLES DE France		

Tous notifiés au 04 octobre 2021

67

COMMUNE DE PORQUERICOURT

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN
PROPRIETAIRE	Monsieur	GOSSET	Claude
USUFRUITIER	Monsieur	MESUREUR	Jacques
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MESUREUR	Elise
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MESUREUR	Noémie
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE PORQUERICOURT		
PROPRIETAIRE	Monsieur	MESUREUR	Jacques
PROPRIETAIRE	Madame	VITASSE Bernadette	
PROPRIETAIRE	Madame	DUFRENNE	Sonia
PROPRIETAIRE	Monsieur	BRY	Alfred
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BIGAND	Michel
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VITASSE	Odette
PROPRIETAIRE	Monsieur	BOURMAULT	Florent
USUFRUITIER	Madame	BAROS	Henriette
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	HARDIER	Patrick
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	HARDIER	Dominique
PROPRIETAIRE	Monsieur	LEMAIRE	Jean
PROPRIETAIRE	Monsieur	MOENS	Antoine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LEMAIRE	Claude
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	THUILLIER	Denise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DESACHY	Lucienne
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	DESACHY	Bernard
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DESIRON	Berthe
PROPRIETAIRE	Madame	VILLION	Suzanne
PROPRIETAIRE	Madame	TROUSSELLE	Huguette
PROPRIETAIRE	SAFER HAUTS DE FRANCE		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE NOYON		
PROPRIETAIRE	Madame	MICHAUT	Francoise
PROPRIETAIRE	DEPARTEMENT DE L'OISE		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE PORQUERICOURT		
PROPRIETAIRE	ETAT PAR VOIES NAVIGABLES DE France		

Tous notifiés au 04 octobre 2021

COMMUNE DE SERMAIZE

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN"
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	BOURGAIN	Francoise
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	THIRY	Jules
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	THIRY	Benoit
GERANT	Monsieur	GAILLARD Francis Gérant de la Société VA2F	
GERANT	Monsieur	GAILLARD Francis Gérant de la Société VA2F	
PROPRIETAIRE	SCI VA2F		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE SERMAIZE		
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BOUTIQUE	Michel
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOUTIQUE	Helene
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DENOYERS	Perrine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DENOYERS	Helene
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DENOYERS	Constance
PROPRIETAIRE	Monsieur	DE ROUCY	Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOURGAIN	Francoise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THIRY	Jules
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LIBBRECHT	Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THOMA	Paul
PROPRIETAIRE	Monsieur	THOMAS	Alain
PROPRIETAIRE	Monsieur	CATOIRE	Regis
PROPRIETAIRE	Monsieur	FLOCH	Jacky
PROPRIETAIRE	ASSOC FONCIERE DE SERMAIZE		
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LABARRE	Myriam
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LABARRE	Marc
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LABARRE	Florine
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LABARRE	Aymeric
USUFRUITIER	Madame	RANDON	Annie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	GUIBON	Henriette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LABARRE	Georges
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CAVE	Josiane
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LABARRE	Fernand
PROPRIETAIRE	Monsieur	LABARRE	Olivier
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	MESUREUR	Jacques
USUFRUITIER	Madame	POULLE	Louissette
PROPRIETAIRE	Madame	CAZE	Agnès

2/2

PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	CODRON	Jean-Luc
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	FLOCH	Annie
PROPRIETAIRE	Monsieur	LEMAIRE	Dominique
PROPRIETAIRE	Madame	LACHAUSSEE	Arlette
PROPRIETAIRE	Monsieur	VALADE	Jean-Francois
NU-PROPRIETAIRE	Madame	LENOIR	Valérie
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	LENOIR	Francis
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	LEPRINCE	Evelyne
PROPRIETAIRE	Madame	DUFRENNE	Sonia
PROPRIETAIRE	Monsieur	FREMIN	Fabien
PROPRIETAIRE	Madame	MACAISNE	Madeleine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	FLEURY	Huguette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	TREGUER	Daniel
PROPRIETAIRE	Monsieur	THONNIER	Claude
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	DIOT	Gérard
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DOISY	Viviane
SUCCESSION DE	Monsieur	GRIPPON	Jules
PROPRIETAIRE	Madame	MEIGNAN	Marie-Claire
PROPRIETAIRE	Monsieur	CAT	Arnaud
PROPRIETAIRE	Monsieur	CAT	Gérard
PROPRIETAIRE	CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE		
PROPRIETAIRE	Madame	CAZE	Nathalie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BUISSET	Isabelle
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LEDOUX	Didier
PROPRIETAIRE	DEPARTEMENT DE L'OISE		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE SERMAIZE		
PROPRIETAIRE	ETAT PAR VOIES NAVIGABLES DE France		

Tous notifiés le 04 octobre 2021

61

COMMUNE DE VAUCHELLES

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN
PROPRIETAIRE	Monsieur	CAUCHE	VITASSE
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	AGISSON	Patrick
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	AGISSON	Luc
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	AGISSON	Claude
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	AGISSON	Caroline
PROPRIETAIRE	ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire		
PROPRIETAIRE	SAFER HAUTS DE FRANCE		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE NOYON		
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MESUREUR	No2mie
USUFRUITIER	Monsieur	MESUREUR	Jacques
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MESUREUR	Elise
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE VAUCHELLES Représentée par Monsieur le Maire		
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THIESSET	Julien
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THIESSET	Franck
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THIESSET	Denis
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THIESSET	David
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	THIESSET	Chantal
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	THIESSET	Bernadette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THIESSET	Aurélien
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	THIESSET	Annette
PROPRIETAIRE	Monsieur	CODRON	Jean-Luc
PROPRIETAIRE	Madame	CARON	Christiane
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	DE SCHRYDER	Emmanuel
USUFRUITIER	Madame	JACQUELET	Sylvette
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DETREZ	Monique
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DETREZ	Evelyne
USUFRUITIER	Monsieur	DETREZ	Daniel
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CHATELAIN	Roseline
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DETREZ	Monique
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	DETREZ	Evelyne
USUFRUITIER	Monsieur	DETREZ	Daniel
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	MASSON	Jean
PROPRIETAIRE	Madame	PATERNOTTE	Colette

2/2

PROPRIETAIRE INDIVIS

Monsieur

CHIROUTER

Michel

PROPRIETAIRE INDIVIS

Madame

VILLION

Suzanne

PROPRIETAIRE

COMMUNE DE VAUCHELLES

PROPRIETAIRE

ETAT PAR VOIES NAVIGABLES DE France

Tous notifiés au 04 octobre 2021

37

Annexe 12

COMMUNE DE NOYON

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN
PROPRIETAIRE		ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT	
PROPRIETAIRE		COMMUNAUTE COMMUNES PAYS NOYONNAIS	
NU-PROPRIETAIRE	Madame	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KRAVEL	Aude
USUFRUITIER	Monsieur	MARTIN DE BOULANCY D ESCAYRAC LAUTURE	Jean
PROPRIETAIRE	Madame	PATERNOTTE	Colette
PROPRIETAIRE		DEPARTEMENT DE L'OISE	
PROPRIETAIRE INDIVIS		BAIL ACTEA IMMOBILIER Représentée par son DG	
PROPRIETAIRE INDIVIS		NATIOCREDIBAIL Représentée par son Directeur Général	
PROPRIETAIRE	BREZILLON	Représentée par son Directeur Général	
PROPRIETAIRE	Madame	CARON	Christiane
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	BLERLOT	Anne-Marie
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	MOMEUX	Jean
NU-PROPRIETAIRE	Madame	MOMEUX	Valérie
PROPRIETAIRE		SAFER HAUTS DE FRANCE	
PROPRIETAIRE	Monsieur	PICARD	Jean
PROPRIETAIRE		COMMUNE DE NOYON	
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MOMEUX	Danielle
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MOMEUX	Francoise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	MOMEUX	Guy
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	MOMEUX	Jean
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	MOMEUX	Patrick
PROPRIETAIRE	Monsieur	CERCUS	Roger
PROPRIETAIRE	Monsieur	MARTIN DE BOULANCY D ESCAYRAC LAUTURE	Jean
PROPRIETAIRE	Monsieur	THOMA	Benoit
PROPRIETAIRE		DEPARTEMENT DE L'OISE	
PROPRIETAIRE		COMMUNE DE NOYON	
PROPRIETAIRE		ETAT PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	

Tous notifiés au 1^{er} octobre 2021

27

Annexe 13

COMMUNE DE CAMPAGNE

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN"
PROPRIETAIRE	Madame	EB	Martine
PROPRIETAIRE	Monsieur	VALADE	Jean-Francois
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	AUBERT	Paul
NU-PROPRIETAIRE	Madame	AUBERT	Séverine
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	DEMPURE	Marie
PROPRIETAIRE	Monsieur	GAUDELET	Jose
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	DOBROGOSZCZ	Laurent
USUFRUITIER	Madame	GOBILLARD	Lucie
PROPRIETAIRE	Monsieur	FREMIN	Francis
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Angélique
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Betty
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	KESTEMAN	Eric
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	KESTEMAN	Frank
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Laurette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Louise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Sabine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Valentine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	KESTEMAN	Valérie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VAN POUCKE	Iris
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	BAYARD	Marcelle
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	ROGUET	Guy
NU-PROPRIETAIRE	Madame	ROGUET	Martine
PROPRIETAIRE	Monsieur	ROGUET	Guy
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	BAYARD	Marcelle
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	ROGUET	Guy
NU-PROPRIETAIRE	Madame	ROGUET	Nathalie
USUFRUITIER	Madame	CORDONGNON	Sandrine
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	DURIER	Alexandre
PROPRIETAIRE	Madame	TASSART	Marie
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	BOURGAIN	Francoise
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	THIRY	Benoit
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	THIRY	Jules
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LENOIR	Elisabeth
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	LENOIR	Emmanuel

USUFRUITIER	Madame	RICOT	Thérèse
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	GURDEBEKE	Gérard
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LEVECQUE	Francoise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	COLIN	Dina
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	COLIN	Elisabeth
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE CAMPAGNE		
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CHANEAC	Aline
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CHANEAC	Corinne
USUFRUITIER	Madame	LEMAIRE	Francoise
PROPRIETAIRE	Madame	CARPENTIER	Michele
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	AUBERT	Evelyne
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	AUBERT	Viviane
PROPRIETAIRE	Madame	ABELLO	Catherine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	DOBROGOSZCZ	Laurent
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MORTIER	Armelle
PROPRIETAIRE	DEPARTEMENT DE L'OISE		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE CAMPAGNE		
PROPRIETAIRE	ETAT PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		

Tous notifiés au 30 septembre 2021

53

COMMUNE DE CATIGNY

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN"
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE CATIGNY Représentée par Monsieur le Maire		
PROPRIETAIRE	Monsieur	SMESSAERT	Pierre
PROPRIETAIRE	Madame	CARPENTIER	Anne-Marie
PROPRIETAIRE	Madame	DHILLY	Cecile
PROPRIETAIRE	Monsieur	DHILLY	André
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOUTIQUE	Hélène
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BOUTIQUE	Michel
PROPRIETAIRE	Monsieur	BOURLON	Claude
PROPRIETAIRE	Madame	BOURLON	Marie
PROPRIETAIRE	Monsieur	BAYARD	James
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOUQUIGNAUD	Marie-Louise
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOUQUIGNAUD	Noëlle
USUFRUITIER	Monsieur	BOUQUIGNAUD	Pierre
PROPRIETAIRE	Monsieur	BOURLON	Gérald
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	CARPENTIER	Anne-Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	SMESSAERT	Pierre
PROPRIETAIRE	Madame	CARPENTIER	Michele
PROPRIETAIRE	Madame	CARPENTIER	Marie-Josée
PROPRIETAIRE INDIVIS	COMITE CATHOLIQUE FAIM DEVELOPPEMENT		
PROPRIETAIRE INDIVIS	FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL		
PROPRIETAIRE INDIVIS	LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER		
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	GALAND	Dominique
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	GALAND	Odile
PROPRIETAIRE	Madame	EB	Martine
PROPRIETAIRE	Monsieur	CHATELAIN	Francois
PROPRIETAIRE	Madame	ABELLO	Catherine
PROPRIETAIRE	Monsieur	DUFY	Marc
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	ADAM	Catherine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BULLOT	Luc
PROPRIETAIRE	Monsieur	CAZE	Francois
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BORE	Bernard
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	GILLES	Marie
PROPRIETAIRE	Madame	BEUDAERT	Francoise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOURLON	Chantal

212

PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BOURLON	Gerald
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOURLON	Laurence
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LEROY	Denise
USUFRUITIER	Madame	HURIER	Colette
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	LEFEVRE	Marc
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	LIBBRECHT	Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THOMA	Paul
PROPRIETAIRE	CENTRE HOSPITALIER DE NOYON		
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BRIOY	Arlette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BRIOY	Francoise
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	GERGAUD	Chantal
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VANNIER	Andrée
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VANNIER	Guillaume
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VANNIER	Marielle
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	SOETEMONT	Laurence
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	THOMA	Benoit
PROPRIETAIRE	DEPARTEMENT DE L'OISE		
PROPRIETAIRE	COMMUNE DE CATIGNY		
PROPRIETAIRE	ETAT PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		

Tous notifiés au 30 septembre 2021

53

COMMUNE DE FRETOY-LE-CHATEAU

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	BOURLON	Chantal
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VAN MOORLEGHEM	Jean
PROPRIETAIRE		FONDATION DES MONASTERES	
PROPRIETAIRE		SAFER HAUTS DE FRANCE	
PROPRIETAIRE	Monsieur	VALADE	Jean-Francois
USUFRUITIER	Madame	CHANEAC	Nicole
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	CHIROUTER	Benoit
PROPRIETAIRE	Monsieur	STERLIN	Renaud
PROPRIETAIRE	Monsieur	DUBREUCQ	Franck
PROPRIETAIRE	Monsieur	DOBROGOSZCZ	Laurent
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	DOBROGOSZCZ	Laurent
USUFRUITIER	Madame	GOBILLARD	Lucie
PROPRIETAIRE		ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT	
PROPRIETAIRE		GROUPEMENT FORESTIER DE ROUCY	
GERANTE		SCI PARIS NORD	Madame ICHALLAL Marie-Paule
PROPRIETAIRE		SCI PARIS NORD	Représentée par sa Gérante
PROPRIETAIRE		SCI PARIS NORD	Représentée par sa Gérante
PROPRIETAIRE		DEPARTEMENT DE L'OISE	

Tous notifiés au 30 septembre 2021

18

COMMUNE DE LIBERMONT

Droit	Civilité	Nom	Prénom usuel ou N° SIREN
PROPRIETAIRE		SAFER HAUTS DE FRANCE	
PROPRIETAIRE		ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT	
PROPRIETAIRE	Monsieur	OYON	René
PROPRIETAIRE	Monsieur	CARPENTIER	Guy
PROPRIETAIRE	Madame	LEFEVRE	Anne-Marie
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	BODDAERT	Marie-Odile
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	DUPRE	Bertrand
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	DUPRE	Daniel
PROPRIETAIRE	Madame	COUDERT	Francine
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VAILLANT	Dominique
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VAILLANT	Herve
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	VAILLANT	Pascal
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	JACQUART	Emilie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	JACQUEMIN	Franck
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VAUCHELLE	Anne
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VAUCHELLE	Marie
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	VAUCHELLE	Thérèse
PROPRIETAIRE	Monsieur	BAROYER	Bernard
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	BOGAERT	Thomas
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	BOGAERT	Yves
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	RICOT	Geneviève
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	DESACHY	Alexandre
USUFRUITIER INDIVIS	Monsieur	DESACHY	Francis
NU-PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	DESACHY	Julien
USUFRUITIER INDIVIS	Madame	DEVAUD	Christiane
NU-PROPRIETAIRE	Madame	POINTIN	Annie
USUFRUITIER	Monsieur	POINTIN	Michel
PROPRIETAIRE	Madame	LEROUX	Elisabeth
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	MOL	Yvette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	SWAENEPOEL	Henriette
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	SWAENEPOEL	René
PROPRIETAIRE	Monsieur	SWAENEPOEL	René
PROPRIETAIRE	Madame	FLOCH	Brigitte
PROPRIETAIRE	Monsieur	LAMPAERT	Pascal

22

PROPRIETAIRE	Madame	MALOU	Evelyne
NU-PROPRIETAIRE	Monsieur	BOQUET	Laurent
USUFRUITIER	Madame	FAROUX	Jacqueline
PROPRIETAIRE INDIVIS	Monsieur	BOQUET	Laurent
PROPRIETAIRE INDIVIS	Madame	OUVRAY	Marie-France
PROPRIETAIRE	Commune de LIBERMONT Représentée par Monsieur le Maire		
PROPRIETAIRE	INCONNU non notifié		
PROPRIETAIRE	Commune de LIBERMONT Représentée par Monsieur le Maire		
PROPRIETAIRE	INCONNU non notifié		
PROPRIETAIRE	Commune de LIBERMONT Représentée par Monsieur le Maire		
PROPRIETAIRE	INCONNU non notifié		
PROPRIETAIRE	Commune de LIBERMONT Représentée par Monsieur le Maire		
PROPRIETAIRE	INCONNU non notifié		
PROPRIETAIRE	Commune de LIBERMONT Représentée par Monsieur le Maire		
PROPRIETAIRE	INCONNU non notifié		
PROPRIETAIRE	Commune de LIBERMONT Représentée par Monsieur le Maire		

Tous notifiés au 1^{er} octobre 2021

Annexe 17
1/11

Lettre recommandée avec accusé de réception
N/REF : SEZ / 001
Affaire suivie par : Catherine HIMBERT
☎ : 02 40 68 79 44
@ : c.himbert@geofit-expert.fr

Madame Françoise THIRY
née BOURGAIN
9000 Cd Hameau De Quennevières
60350 MOULIN SOUS TOUVENT

Compiègne, le 30 septembre 2021

OPERATION : CANAL SEINE-NORD EUROPE – SECTEUR 2

Acquisition par l'Etat pris en la personne de la SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (SCSNE) des immeubles situés sur les communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-Château et Libermont nécessaires à la réalisation de l'infrastructure fluviale du secteur 2 dans le cadre du projet de réalisation du Canal Seine-Nord Europe

Objet : **CANAL SEINE-NORD EUROPE**
Notification d'ouverture d'enquête parcellaire et du dépôt en mairie du dossier

Madame,

La Société du Canal Seine-Nord Europe a été créée par l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016 pour réaliser l'infrastructure fluviale qui reliera les bassins de la Seine et de l'Oise au réseau européen à grand gabarit entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac.

Les travaux de réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord) ont été déclarés d'utilité publique et urgents par décret en Conseil d'Etat du 11 septembre 2008. Ce décret a été modifié par le décret en Conseil d'Etat n° 2017-578 du 20 avril 2017 compte tenu de l'évolution du tracé du canal. Le décret en Conseil d'Etat n°2018-67 a prorogé la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) jusqu'au 12 septembre 2027, au bénéfice de l'Etat et de l'établissement public dénommé « Société du Canal Seine-Nord Europe ».

La Société du Canal Seine-Nord Europe poursuit actuellement les études, et a notamment achevé l'avant-projet du secteur allant de Pont-l'Évêque à Libermont. Ceci a permis de déterminer le périmètre nécessaire à l'opération dont les emprises doivent être maîtrisées pour permettre le démarrage des travaux.

A cet effet, la Société du Canal Seine Nord Europe a sollicité l'organisation d'une enquête parcellaire. Cette enquête parcellaire portera sur les parcelles qui ne sont pas comprises dans un périmètre d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental et qui doivent être acquises directement par la Société du Canal Seine Nord Europe.

Cette enquête comprend également à titre d'information pour les propriétaires les parcelles qui sont incluses dans un périmètre d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE). Ces parcelles ne feront pas l'objet d'une acquisition directe mais d'un échange foncier dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier menée par le Conseil Départemental de l'Oise.

2/11

Conformément aux dispositions de l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, Madame la préfète de l'Oise, par arrêté ci-joint du 15 septembre 2021, a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire relative à la détermination des immeubles à acquérir, la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés.

En application de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le présent courrier a pour objet de vous informer que cette enquête parcellaire, concernant votre bien (dont la ou les parcelles sont indiquées sur l'état parcellaire et le questionnaire joints), sera ouverte du mardi 2 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus, soit pendant 25 jours consécutifs, en mairies de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-Château et Libermont.

Vous pourrez consulter les pièces du dossier (notice explicative, plan parcellaire, état parcellaire) afférent à cette enquête parcellaire en mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Vous pourrez également, pendant la durée de celle-ci, formuler vos observations sur le projet, en les consignant sur le registre d'enquête parcellaire ouvert et tenu à votre disposition à cet effet en mairie, ou les adresser par écrit :

- Au maire de l'une des communes concernées par la présente enquête parcellaire, qui les joindra au registre.
- Ou au commissaire enquêteur, par voie postale, au siège principal de l'enquête, situé en Mairie de Noyon, Place de l'Hôtel de Ville – BP 30 158 – 60406 Noyon Cedex, qui les joindra également audit registre.

Monsieur Philippe LEGLEYE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête parcellaire.

Ce dernier donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations écrites ou orales, lors des permanences organisées aux horaires suivants dans les mairies :

Communes	Dates et horaires des permanences
Porquéricourt	Mardi 2 novembre 2021 de 15h00 à 18h00
Noyon	Samedi 6 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
Beaulieu-les-Fontaines	Mercredi 10 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
Beaurains-lès-Noyon	Lundi 15 novembre 2021 de 15h00 à 18h00
Pont-l'Évêque	Vendredi 19 novembre 2021 de 14h30 à 17h30
Ecuville	Vendredi 26 novembre 2021 de 16h30 à 19h30

Je vous précise qu'en application de l'article R 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétaires auxquels notification est faite du dépôt du dossier à la mairie, sont tenus de fournir toutes les indications relatives à leur identité, ou à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Afin de satisfaire à cette obligation, il vous est demandé de **remplir très exactement le questionnaire** ci-joint et de le renvoyer, dans un délai d'un mois à compter de la notification, à notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la société GEOFIT Expert, à l'adresse suivante, en utilisant l'enveloppe préimprimée ci-jointe :

GEOFIT EXPERT
Service AF/SJ (CSNE)
1 route de Gachet - CS 90711
44307 NANTES Cedex 3

Pour les propriétaires personnes morales (société, association, syndicat, etc.), il est souhaitable de joindre tous documents officiels précisant la dénomination, la forme juridique et le siège social actuel de la personne morale.

Je me permets d'appeler votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ce questionnaire dès que possible avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépendent la sauvegarde de vos droits et le paiement rapide des indemnités de dépossession qui vous seront allouées.

Si vous éprouvez des difficultés à remplir ledit questionnaire, vous pouvez prendre contact avec Catherine HIMBERT agissant au nom et pour le compte de la société GEOFIT Expert, au 02 40 68 79 44 ou par mail à c.himbert@geofit-expert.fr.

Enfin, la présente notification est établie également en application des articles L. 311-1 à L. 311-3 et du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, reproduits ci-dessous afin de vous les porter à votre connaissance :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité ».

Conformément aux dispositions de l'article R. 311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, **le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant dans le délai d'un mois** les personnes susvisées.

Au vu des dispositions qui précèdent, les intéressés par l'opération projetée sont tenus de se faire connaître à l'expropriant pendant le délai de l'enquête parcellaire susvisé, à défaut de quoi, ces divers ayants droit sont déchus de tous droits à indemnité et pourraient alors se retourner contre leur bailleur.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel, il est indispensable de transmettre tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

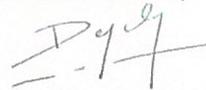
Je vous invite à consulter le dossier d'enquête parcellaire et à vérifier que les éléments relatifs à votre situation patrimoniale sont exacts.

Monsieur LEGLEYE, commissaire-enquêteur, se tient à votre disposition pendant ses permanences pour répondre à vos interrogations et à vous aider dans la compréhension des différents documents mis à votre disposition pendant la durée de l'enquête

fu/m

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme DEZOBRY,



Président du directoire

PJ :

- Copie de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête
- Extrait de l'état parcellaire
- Fiche de renseignements à nous retourner complétée
- Enveloppe retour

Cette enquête parcellaire portera sur les parcelles qui ne sont pas comprises dans un périmètre d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental et qui doivent être acquises directement par la Société du Canal Seine Nord Europe. Cette procédure réglementaire, permet d'apporter à la SCSNE une forme de garantie quant à l'acquisition des terrains nécessaires dans les délais requis. Pour autant, la SCSNE continuera parallèlement à privilégier et à rechercher des accords amiables, et ceci tant avec les propriétaires ayant déjà été contactés, qu'avec ceux qui souhaiteraient entrer maintenant en relation.

5/4

Références : SEZ / 001 / 0001 Madame THIRY Françoise

QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER A
GEOFIT EXPERT – Service AF/SJ – 1 route de Gachet – CS 90711 – 44307 NANTES Cedex 3

⇒ En cas de difficultés pour remplir ce questionnaire, n’hésitez pas à contacter les services de notre opérateur foncier au 02.40.68.79.44

DESIGNATIONS DES PARCELLES

Commune SERMAIZE

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²
0B	95	SOL	12 Rue Des Genets	5228	49	a	33	b	5195
ZB	6	TERRE	Solle Du Moulin De Pinchem	23100	54	a	4160	b	18940
ZB	8	TERRE	Solle Du Moulin De Pinchem	84200	50	a	43120	b	41080
ZC	22	TERRE	Champ Du Fresne	19951	48	a	3491	b	630
					48			c	15830
Total en m ²							50804		

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle (1)	Soit : SUCCESSION, ACQUISITION, TESTAMENT, JUGEMENT, DONATION..... - Indiquer : Date de l'acte, nom du notaire, réf. de la mention de transcription - (demander à votre notaire le cas échéant)

1) correspond au numéro de plan du tableau ci-dessus.

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU (1) PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Rue et n° :..... Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

N° de Téléphone :.....**adresse mail :**

PROFESSION :

REPRESENTE PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) : *renseigner Nom, Prénom, Adresse*

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire - Marié - Veuf - Divorcé - Remarié - Pacsé

Nom et prénoms du Conjoint (nom de naissance) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nature du contrat :

Nom du notaire :

EVENEMENTS AYANT EFFECTE L'ETAT CIVIL

Date et lieu de Décès :

Date et lieu du PACS :

Date et tribunal du Divorce :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - Syndicat - Autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce:

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

7/11

Numéro de la parcelle	EXPLOITANT Indiquer le type de bail, le nom, le prénom l'adresse du ou des exploitants. En cas de société le nom du gérant ou du représentant et le N° de SIRET

N.B. : Les Noms des fermiers, locataires et autres titulaires de droits peuvent être indiqués par note annexe. Dans le cas d'indivision, joindre en annexe l'identité des copropriétaires.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) : (Rayer les mentions inutiles)

- Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles sus désigné
- Ne pas être propriétaire(s) des immeubles sus désignés
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles
- Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le
(Signature)

- (1) Rayer les mentions inutiles
- (2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées
- (3) dans l'ordre de l'état civil

8/11

(SCRIBE : SEZ)

Liste des propriétaires

CANAL SEINE NORD EUROPE – COMMUNE DE SERMAIZE (60617)

SERMAIZE

PROPRIETE 001		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
USUFRUITIER INDIVIS + INDIVISAIRE			
- Madame BOURGAIN Françoise Annette née le 02/04/1939 à 060 BITRY épouse de Monsieur THIRY Jules marié le 21/02/1962 à 060 BITRY sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu le 16/02/1962 par Maître DE SAINT ANDRIEU, notaire à PIERREFONDS demeurant 9000 Cd Hameau De Quennevieres - MOULIN SOUS TOUVENT (60350)			
USUFRUITIER INDIVIS+ INDIVISAIRE			
- Monsieur THIRY Jules Lambert Arthur né le 11/11/1933 à 060 ST CREPIN AUX BOIS époux de Madame BOURGAIN Françoise mariée le 21/02/1962 à 060 BITRY sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu le 16/02/1962 par Maître DE SAINT ANDRIEU, notaire à PIERREFONDS demeurant 9000 Yc Ferme De Quennevieres - MOULIN SOUS TOUVENT (60350)			
NU-PROPRIETAIRE			
- Monsieur THIRY Benoit Jean Rene né le 04/02/1965 à 060 COMPIEGNE époux de Madame COURTIER Helene demeurant 12 Rue Des Genets - SERMAIZE (60400)			

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
ZC		22	T	Champ Du Fresne	19951	a	3491	b	630	AFAFE
B		95	S	12 Rue Des Genets	5228	a	33	c	15830	AFAFE
ZB		8	T	Sle Du Moulin De Pinchem	84200	a	43120	b	5195	AFAFE
ZB		6	T	Sle Du Moulin De Pinchem	23100	a	4160	b	41080	AFAFE
						Total	50804	b	18940	AFAFE

9/14

10/14



CE FEUILLET EST A DETACHER SEUL SELON LES POINTILLES
 La Poste - SA au capital de 3 000 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris
 Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS
 IB1 V13 TLM J1N 054 938 0320

La Poste Agrément n° C 701

**AVIS DE PASSAGE
DU FACTEUR**

2C 158 808 5259 5



Handwritten signature

**LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR**

Contre-remboursement

NIVEAU DE GARANTIE R1 R2 R3

LETTRE

RECOMMANDÉ AR

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
Présenté / Avisé le :

DESTINATAIRE
 Madame
 THIRY Françoise
 9000 Cd Hameau De Quennevieres
 60350 MOULIN SOUS TOUVENT

Madame
 THIRY Françoise
 9000 Cd Hameau De Quennevieres
 60350 MOULIN SOUS TOUVENT

A reporter sur le feuillet suivant.
 Vous pouvez retirer cette lettre recommandée dans votre bureau de poste, mun(e) d'une pièce d'identité et du présent avis à partir du

à _____ heures et avant l'expiration du délai de garde. Bureau de poste :

Motif de non-distribution :
 Absent(e)
 Autre

Adresse :

Bénéficiez du service gratuit Nouvelle Livraison
 Voir conditions au verso.



2C 158 808 5259 5



**PREUVE
DE DISTRIBUTION
ENVOI D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR**
 Contre-remboursement

2C 158 808 5259 5



NIVEAU DE GARANTIE R1 R2 R3

LETTRE

A REPORTER SUR LE DERNIER FEUILLET

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

Signature du mandataire
 (Précisez Prénom et NOM)

DESTINATAIRE
EXPÉDITEUR

Madame
 THIRY Françoise
 9000 Cd Hameau De Quennevieres
 60350 MOULIN SOUS TOUVENT

GEOFIT EXPERT POUR VNF
 1 route de Gachet
 CS 90711
 44307 NANTES CEDEX 3

La Poste Agrément n° C 701
 IB1 V13 TLM J1N 054 938 0320

MODE DE PLIAGE ET DE COLLAGE

INDIQUÉ AU VERSO



**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**
 Contre-remboursement

2C 158 808 5259 5



A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

Signature du mandataire
 (Précisez Prénom et NOM)

RETOUR A :

Madame
 THIRY Françoise
 9000 Cd Hameau De Quennevieres
 60350 MOULIN SOUS TOUVENT

GEOFIT EXPERT POUR VNF
 1 route de Gachet
 CS 90711
 44307 NANTES CEDEX 3

AC SEZ-0001
 SECTEUR2
 SERMAIZE (60617)
 CSNE / NAOEP DU 15/09/2021
 001

Réfère

RAPPORT E.P.
ANNEXE 19

1/4

DEPARTEMENT DE L'OISE

CANAL SEINE NORD EUROPE

ENQUETE PARCELLAIRE SECTEUR N° 2



COMMUNES DE :

BEAULIEU-LES-FONTAINES, ECUVILLY, BEAURAINS –LES-
NOYONS, PASSEL, PONT-L'ÉVÊQUE, PORQUERICOURT,
SERMAIZE, VAUCHELLES, NOYON, CAMPAGNE, CATIGNY,
FRETOY-LE-CHATEAU, LIBERMONT

**DISPOSITIONS PREALABLES A L'ENQUETE
PUBLIQUE**

ENQUÊTE PARCELLAIRE

Du mardi 02 novembre 2021 au vendredi 26 novembre 2021

2/4

**DEPARTEMENT DE L'OISE
CANAL SEINE NORD EUROPE
ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE (EP)**

COMMISSAIRE ENQUETEUR:

Philippe LEGLEYE (CE)

Dates de l'enquête publique :

Du mardi 02 novembre 2021 au vendredi 26 novembre 2021

Dates des permanences du Commissaire enquêteur (CE)

Communes	dates et heures des permanences
PORQUERICOURT	mardi 02 novembre 2021 de 15h00 à 18h00
NOYON	samedi 06 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
BEAULIEU-LES-FONTAINES	mercredi 10 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
BEAURAINS-LES-NOYONS	lundi 15 novembre 2021 de 15h00 à 18h00
PONT L'EVEQUE	vendredi 19 novembre 2021 de 14h30 à 17h30
ECUVILLY	vendredi 26 novembre 2021 de 16h30 à 19h30

Les dispositions :

- Nom et fonction de la (ou les) personne rencontrée
- Nom de l'interlocuteur chargé du suivi du dossier
- Examen sommaire du dossier d'enquête publique et de l'Arrêté Préfectoral par le Maire ou son représentant avec le CE
- Affichage publicitaire de l'EP en mairie et sur le site
- Vérification de l'ouverture du registre par le maire
- Les observations du public se feront sur le registre d'EP ou par lettres adressées au CE en mairie.
- Dès réception des observations du public (sur registres ou lettres), en faire une photocopie (à garder une en mairie) et en scanner aussitôt un exemplaire au commissaire enquêteur.
« **Philippe.legleye@wanadoo.fr** »
- Les lettres adressées au CE seront ensuite collées dans les dernières pages du registre
- Viser et dater tous les jours le registre d'enquête publique, noter le nombre de visiteurs et numéroter les observations au fur et mesure de leurs notifications
- Voir le local des permanences du CE et le local de réception du public en l'absence du CE
- Le dossier d'EP doit être à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie.
- Clôture de l'enquête : récupération par le pétitionnaire dans les 48 heures des documents et des registres signés par le maire
- Affichage éventuel en Mairie, des parcelles dont les propriétaires n'ont pas été retrouvés

- Nombre d'habitants de la commune

Permanences du commissaire enquêteur

Il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du commissaire enquêteur, du personnel gestionnaire du lieu d'enquête et du public, de renforcer les mesures sanitaires notifiées dans l'arrêté d'organisation de l'enquête.

À cet effet, les gestionnaires du lieu de permanence devront :

W/4

- Mettre en place un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence
 - Prévoir une salle d'attente pour le public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation ;
 - Ne laisser introduire dans la salle où le commissaire enquêteur tient ses permanences qu'une personne à la fois, voire deux au maximum, en leur demandant, avant d'entrer de porter leur masque ;
 - Mettre à disposition du gel hydro alcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;
- Prévoir un agent de nettoyage, de désinfection et d'aération des lieux d'enquête, à des intervalles réguliers (selon le même protocole défini pour les dernières élections municipales

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à Philippe LEGLEYE, commissaire enquêteur au 06 07 58 77 01

10/20 1/3
ANNEXE 20

Sujet : TR: Oise compatibilité PLU et emprises hors DUP

De : LAPLACE Franck <Franck.LAPLACE@scsne.fr>

Date : 18/10/2021, 15:38

Pour : Philippe Legleye <philippe.legleye@wanadoo.fr>

Copie à : RENON Vincent PREF60 <vincent.renon@oise.gouv.fr>, GUILLON Pascal <pascal.guillon@oise.gouv.fr>, HEBRARD Marie-Françoise <Marie-Francoise.HEBRARD@scsne.fr>, Samuel HUCHE <s.huche@geofit-expert.fr>, "BIET Pierre-Yves, SCSNE" <Pierre-Yves.BIET@scsne.fr>

Bonjour monsieur LEGLEYE,

Premier sujet : Vous souhaitez avoir une liste des propriétaires notifiés, en plus des tableaux que nous vous avons transmis.

Je vous mets en pièce jointe la liste de la commune de Beaulieu-les-Fontaines. Comme vous le voyez, cette liste d'une seule commune occupe déjà une page A4.

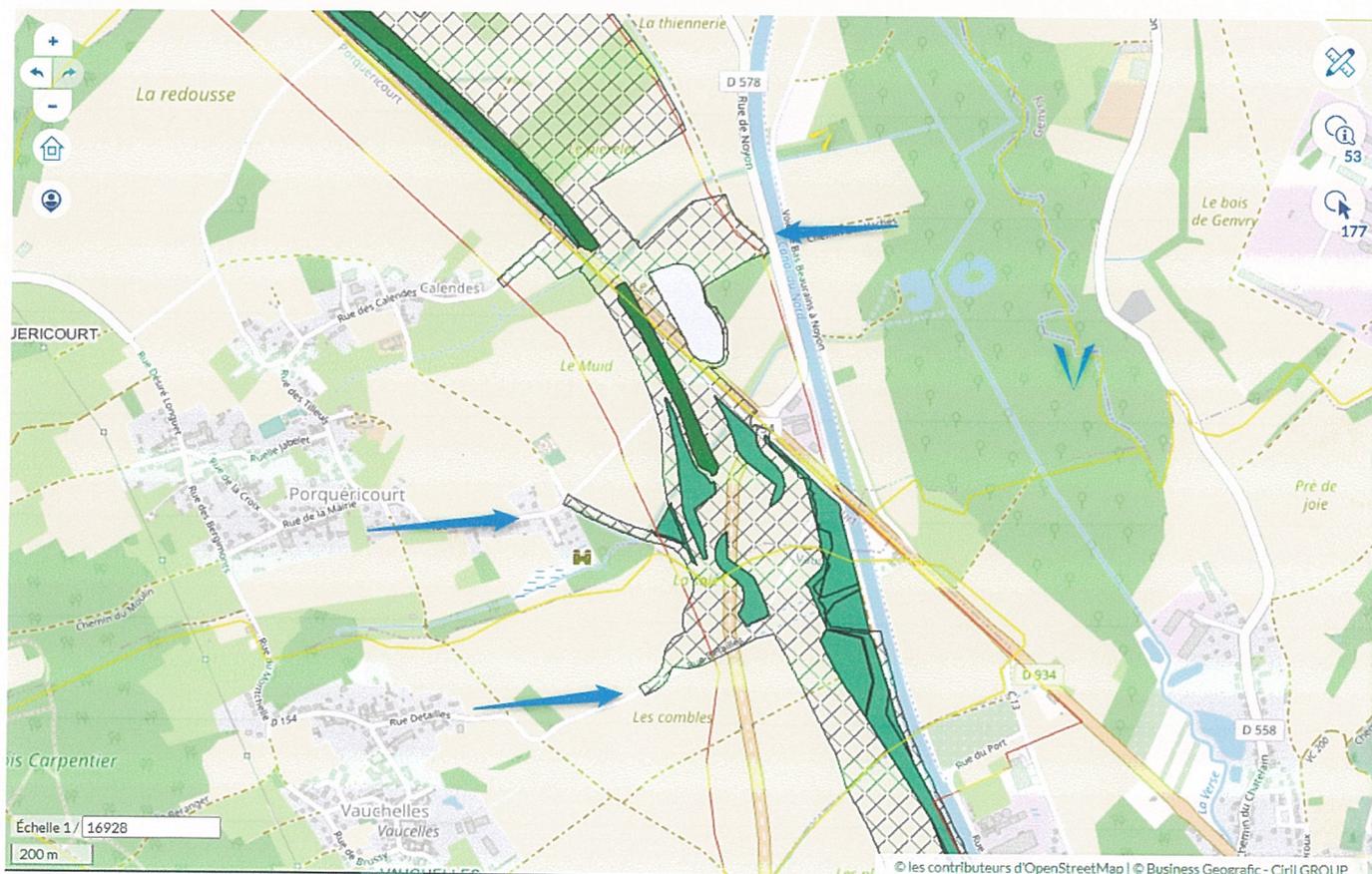
A vous de me dire si cela peut vous convenir.

Deuxième demande : Vous souhaitez être destinataire d'un exemple de lettre de notification, elle est également en pièce jointe.

Dernier sujet : Compatibilité PLU emprises hors DUP

J'ai fait le travail de vérifier les emprises enquêtes parcellaires hors DUP et la compatibilité de celles-ci avec le document d'urbanisme lorsqu'il y en a un.

Fort heureusement il n'y a que 5 documents d'urbanisme sur les communes concernées par l'enquête Oise et seules 2 communes sont concernées par des emprise hors DUP (Vauchelles et Porquericourt) emprises relatives à des rétablissements de voiries sur ces 2 communes :



Pour ces 3 emprises hors DUP sur Communes PLU les emprises concernées sont quasiment toutes des

J'en conclue donc qu'il n'y a pas de sujet de compatibilité du PLU avec les emprises hors DUP.

En espérant avoir répondu à vos demandes.

Bien cordialement

3/3

Franck LAPLACE

Responsable foncier secteurs 2 et 4

Mobile 07/61/79/50/84

www.canal-seine-nord-europe.fr

Nouvelle adresse : Société du Canal Seine-Nord Europe, 23 place d'Armes, CS 90402, 60204 Compiègne Cedex



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



— Pièces jointes : _____

exemple notification Oise.pdf

2,2 Mo

Liste Propriétaires_BEAULIEU LES FONTAINES_60.docx

12,5 Ko

Annexe 22

 **60310 - BEAULIEU LES FONTAINES - MAIRIE - 7, GRAND'PLACE**

Support : 1

19/10/2021 à 13:53

Descriptif :

Lat : 49.65896054 Long : 2.9134641



 **60400 - BEAURAINS LES NOYONS - MAIRIE - 67 RUE DE L'ÉGLISE**

Support : 1

19/10/2021 à 15:07

Descriptif :

Lat : 49.61123355 Long : 2.97019289



 **60640 - CAMPAGNE - MAIRIE - 50 RUE DU CHEMIN BLANC**

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 14:20

Lat : 49.64597003 Long : 2.96061345



 **60640 - CATIGNY - MAIRIE - 22 RUE DU CANAL DU NORD**

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 14:10

Lat : 49.63897226 Long : 2.94073651



 **60310 - ECUVILLY - MAIRIE - 1 PLACE DE LA MAIRIE**

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 14:00

Lat : 49.64813753 Long : 2.92209275



 **60640 - FRETOY LE CHATEAU - MAIRIE - 1 RUE ALBIN CADET**

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 14:25

Lat : 49.66130157 Long : 2.98026263



ANNEE 25

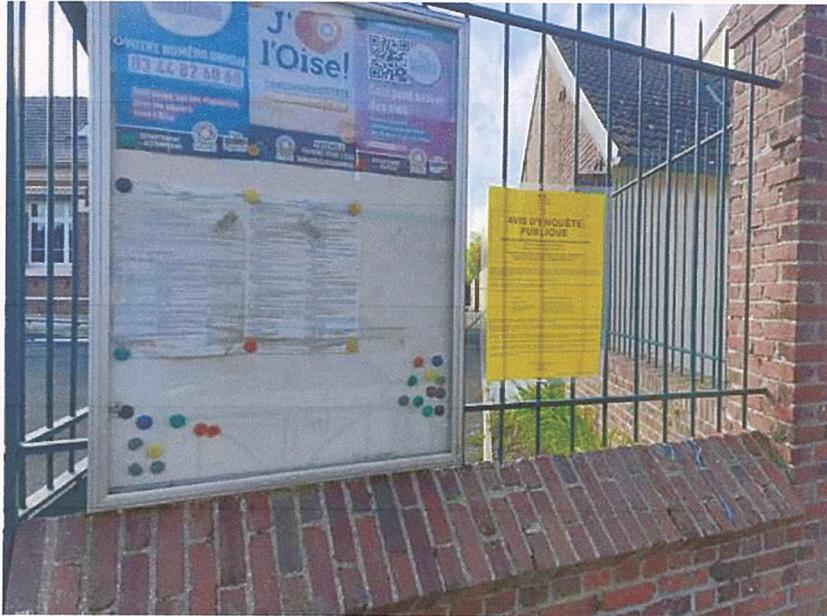
 **60640 - LIBERMONT - MAIRIE - 60 RUE DE LA FORET**

Support : 1

19/10/2021 à 14:35

Descriptif :

Lat : 49.69327432 Long : 2.97302034



 **- NOYON - MAIRIE - 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**

Support : 1

19/10/2021 à 15:31

Descriptif :

Lat : 49.58065554 Long : 3.00095674



Annexe 26

 **60400 - PASSEL - MAIRIE - RUE PRINCIPALE**

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 16:17

Lat : 49.55458188 Long : 2.95960605



 **60400 - PONT L'VEQUE - MAIRIE - 32 RUE DU MARÉCHAL LECLERC**

Support : 3

Descriptif :

19/10/2021 à 16:07

Lat : 49.5643103 Long : 2.98811922





60400 - PORQUERICOURT - MAIRIE - 84, RUE DE LA MAIRIE

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 15:53

Lat : 49.5930082 Long : 2.96159038



60400 - SERMAIZE - MAIRIE - RUE DU FRÊNE

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 14:59

Lat : 49.61763694 Long : 2.95913763



38
Annexe 28

publilégal®

EP21416 - SCSNE - SECTEUR 2 - PONT L'EVÊQUE A LIBERMONT
MISE EN PLACE (19/10/2021)



60400 - VAUCHELLES - MAIRIE - 151 RUE ERNEST LANGLET

Support : 1

Descriptif :

19/10/2021 à 15:46

Lat : 49.58797682 Long : 2.96413597



09
ANNEXE 29

🏠 60310 - BEAULIEU LES FONTAINES - MAIRIE - 7, GRAND'PLACE

Support : 1

03/11/2021 à 09:01

Descriptif :

Lat : 49.65892790817 Long : 2.913492964581



🏠 60400 - BEAURAINS LES NOYONS - MAIRIE - 67 RUE DE L'ÉGLISE

Support : 1

03/11/2021 à 09:14

Descriptif :

Lat : 49.61124460213 Long : 2.970375157893



 **60640 - CAMPAGNE - MAIRIE - 50 RUE DU CHEMIN BLANC**

Support : 1

Descriptif :

03/11/2021 à 08:50

Lat : 49.64607949834 Long : 2.96044562012



 **60640 - CATIGNY - MAIRIE - 22 RUE DU CANAL DU NORD**

Support : 1

Descriptif :

03/11/2021 à 08:54

Lat : 49.63906032499 Long : 2.940575983375



Numero 31 31

60310 - ECUVILLY - MAIRIE - 1 PLACE DE LA MAIRIE

Support : 1

03/11/2021 à 08:58
Lat : 49.64814953506 Long : 2.921963632107

Descriptif :

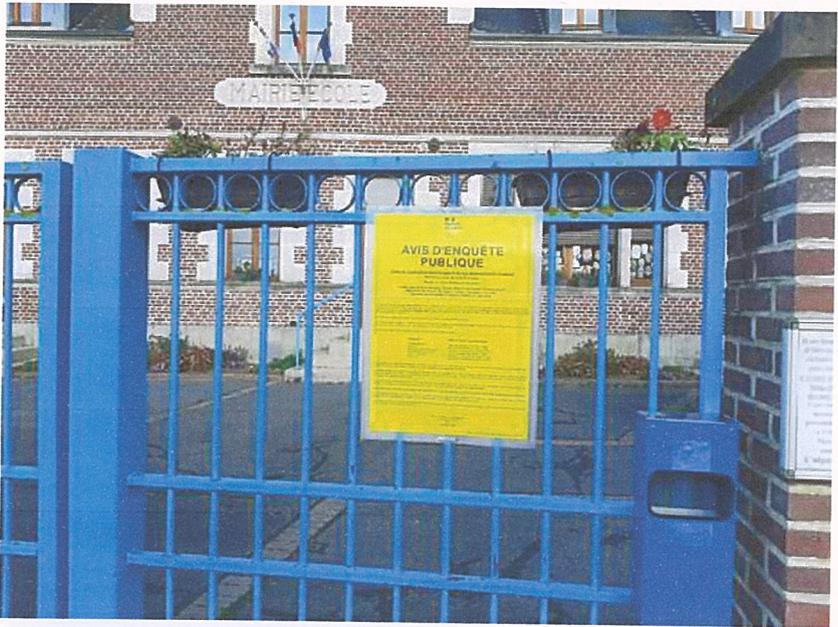


60640 - FRETOY LE CHATEAU - MAIRIE - 1 RUE ALBIN CADET

Support : 1

03/11/2021 à 08:46
Lat : 49.66129709501 Long : 2.980337552726

Descriptif :



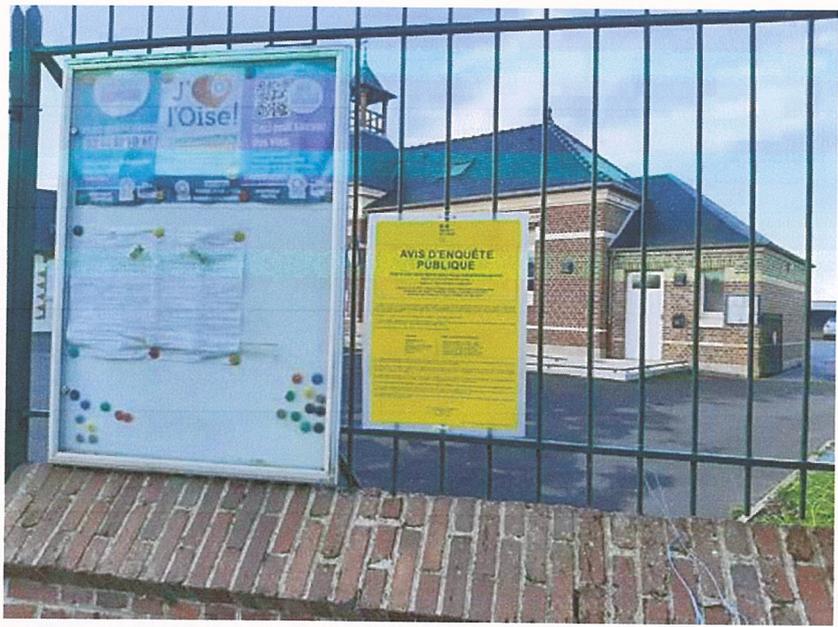
NOUVEAU 32

60640 - LIBERMONT - MAIRIE - 60 RUE DE LA FORET

Support : 1

03/11/2021 à 08:38
Lat : 49.69301597681 Long : 2.973191644996

Descriptif :

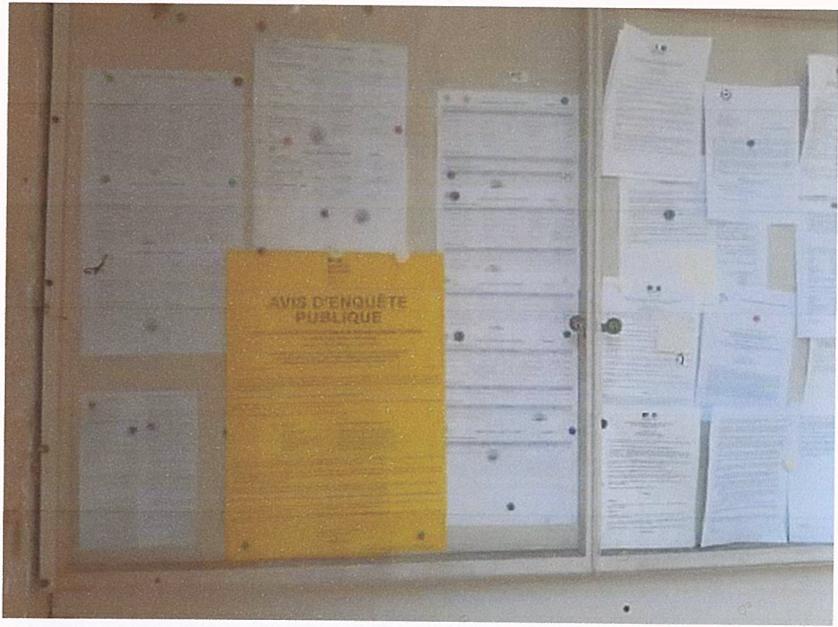


- NOYON - MAIRIE - 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Support : 1

03/11/2021 à 09:31
Lat : 49.58033717237 Long : 3.00015354529

Descriptif :



 **60400 - PASSEL - MAIRIE - RUE PRINCIPALE**

Support : 1

Descriptif :

03/11/2021 à 09:48

Lat : 49.55468238797 Long : 2.959766685963



 **60400 - PONT L'EVEQUE - MAIRIE - 32 RUE DU MARÉCHAL LECLERC**

Support : 3

Descriptif :

03/11/2021 à 09:43

Lat : 49.56428662408 Long : 2.988171698526



 **60400 - PORQUERICOURT - MAIRIE - 84, RUE DE LA MAIRIE**

Support : 1

Descriptif :

03/11/2021 à 09:19

Lat : 49.59339492023 Long : 2.961456393823



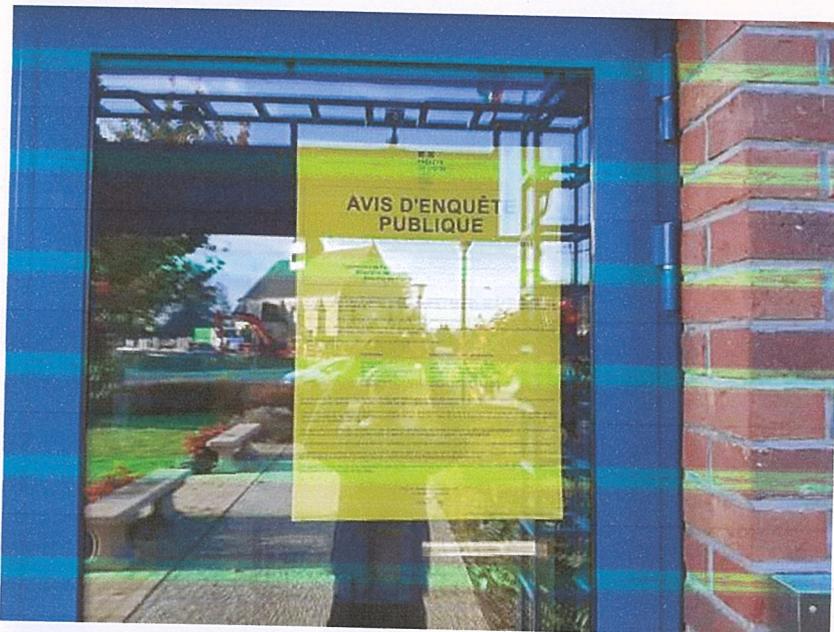
 **60400 - SERMAIZE - MAIRIE - RUE DU FRÊNE**

Support : 1

Descriptif :

03/11/2021 à 09:10

Lat : 49.61779862177 Long : 2.959107449278



ANNEXE 35

publilégal®

EP21416 - SCSNE - SECTEUR 2 - PONT L'EVEQUE A LIBERMONT
DEUXIEME CONTROLE (03/11/2021)



60400 - VAUCHELLES - MAIRIE - 151 RUE ERNEST LANGLET

Support : 1

Descriptif :

03/11/2021 à 09:22

Lat : 49.58808196709 Long : 2.9640640039



PUBLILEGAL

1 Rue Frédéric Bastiat, 75008 PARIS
3 Rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTOISE
Tél : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 30 32 42 84

Votre contact pour votre projet :
DOLFI Valérie
01.42.96.96.67 / 06.25.08.34.70
contact@publilegal.fr

7/7

DÉPARTEMENT DE L'OISE

PNNDPC 36

Commune de Vauchelles

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), Daniel FETRE, Maire de la Commune de Vauchelles, certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à Vauchelles,

le 27/11/2021 (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,



~~Le Maire,
Daniel FETRE~~

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de Passel.....

2021-11-23

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), Griche Glavier....., Maire de la Commune de Passel....., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à Passel.....

le 23/11/21..... (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de ... FRETOY le CHATEAU

AN 10240 38

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), Jean Pierre BOILEAU Maire de la Commune de Frétoy le Château, certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à Frétoy le Château

le... 29/11/2021 (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie



Le Maire,
Le Maire,
Jean Pierre BOILEAU

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de CAMPAGNE.....

Annexes 39

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), JEAN-LUC LAVIGNE, Maire de la Commune de CAMPAGNE....., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à CAMPAGNE.....,

le 29.11.2021... (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie



Le Maire,

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune deSERMAIZE.....

Annexe No

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), COGET Daniel....., Maire de la Commune de SERMAIZE....., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à SERMAIZE.....

le...29 Novembre..... (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de **BEAULIEU-LES-FONTAINES**

ANUEYE 111

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), M. Robert PIECHON, Maire de la Commune de **BEAULIEU-LES-FONTAINES**....., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à **BEAULIEU-LES-FONTAINES**.....

le 11 DEC. 2021 (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de *Écuivilly*

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), *Thierry Lacroix* Maire de la Commune de, certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuivilly, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à *Écuivilly*

le *1^{er} / 12 / 2021* (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,



Le Maire,
LACROIX Thierry

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de ...PONT-L'ÉVÊQUECERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), PONTIHEUX Jadhine Maire de la Commune de Pont-l'Évêque....., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à ...Pont-l'Évêque.....,le ...30.11.2021 (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie



Le Maire,

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de BEURAINS-LES-NOYON

ANNEXE 114

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), DANIEL HARDIER, Maire de la Commune de BEURAINS-LES-NOYON..., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à BEURAINS-LES-NOYON

le 29/11/2021 (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,



Recu le 19/10/2021 Après-midi

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de ...Porquéricourt...

Annexe 15

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), M. Fabien BAREGE, Maire de la Commune de ...Porquéricourt..., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à ...Porquéricourt...

le 30/11/2021 (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie



Le Maire,

le Maire,
Fabien BAREGE

Annexe 16

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de Noyon.....

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

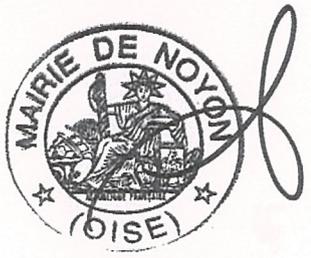
Je soussigné(e), Sandrine Dauchelle Maire de la Commune de Noyon....., certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à Noyon.....

le 30/11/2021... (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,



[Handwritten signature]

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de Catigny

ANNEXE N° 17

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), Mme Opat, Maire de la Commune de Catigny, certifie que l'avis au public relatif à l'enquête parcellaire du projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes sur le territoire des communes de Pont-l'Évêque, Passel, Noyon, Vauchelles, Porquéricourt, Beaurains-lès-Noyon, Sermaize, Catigny, Campagne, Ecuville, Beaulieu-les-Fontaines, Frétoy-le-château et Libermont a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 23 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus

Fait à Catigny,

le 7/11/2021 (date postérieure à la fin de l'enquête)

Cachet de la mairie

Le Maire,

